



Commune de
**SAINT LAURENT
EN ROYANS**

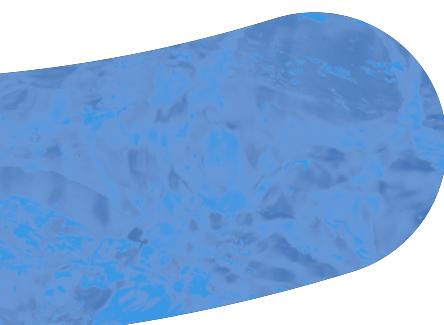
Le Petit Journal de Janvier 2026

Journal Communal d'Informations



Travaux du Pont du Tram

PAGE 6



**Index Travaux au quartier
Buyet et schéma directeur
Assainissement**

PAGES 5 et 6



City-Stade

PAGE 8



Dossier

Travaux ÉCOLES vue de la cour (HB More)

PAGE 7

ÉDITO

Chères Saint Laurentinoises, Chers Saint Laurentinois,

En ce début d'année 2026, je souhaite adresser à chacune et chacun d'entre vous mes meilleurs voeux. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la sérénité et de l'épanouissement personnel et collectif.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité du fonctionnement des services communaux et des missions exercées par la collectivité. Plusieurs opérations et travaux engagés par la commune se poursuivent, notamment dans les domaines des équipements scolaires, des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que des infrastructures de circulation. Ces interventions relèvent des compétences communales et s'inscrivent dans la gestion courante du patrimoine public.

Cette année est également marquée par le départ en retraite de deux agents municipaux, l'un du service technique et l'autre du service périscolaire. La commune tient à les remercier chaleureusement pour leur engagement, leur rigueur et leur professionnalisme, exercés tout au long de leur carrière au service de l'intérêt général.

Par ailleurs, les équipes municipales évoluent avec l'arrivée récente d'un agent technique spécialisé dans la gestion des réseaux d'eau, ainsi que le recrutement d'une agente périscolaire afin d'assurer le fonctionnement des services d'accueil et de restauration scolaire.

L'année 2026 correspond également à l'organisation des élections. Dans ce cadre, l'ensemble du conseil municipal et les services de la mairie seront mobilisés afin de permettre le bon déroulement des opérations électorales et l'exercice du droit de vote dans les

meilleures conditions. Le droit de vote constitue un élément fondamental de la vie démocratique. Il est rappelé que l'inscription sur les listes électorales est nécessaire pour pouvoir participer aux scrutins.

L'ensemble des élus et des agents municipaux reste à votre disposition et à votre écoute. En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter les services de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce numéro du Petit journal.

Olivier BERALDIN
Maire de Saint Laurent en Royans



Toute l'équipe municipale
vous présente
ses meilleurs voeux pour
2026.



Directeur de la publication
Olivier BERALDIN

Responsables de la rédaction
Nathalie KOUSSENS & Déborah DREVARD

Photographies
Mairie de Saint Laurent (sauf mention contraire)
Imprimé sur papier recyclé par
l'imprimerie ORIGINAL
26320 ST MARCEL LES VALENCE

Tiré à 750 exemplaires - distribution toutes boîtes -
à disposition en Mairie - téléchargeable sur le site
communal

ISSN : 3036-308X (imprimé) / 3036-5716 (en ligne)

SOMMAIRE

PAGE 2 | ÉDITO

PAGE 3 | RETOUR EN IMAGES

PAGE 5 | VIE MUNICIPALE

PAGE 12 | CCRV

PAGE 16 | PNRV

PAGE 17 | VIE ASSOCIATIVE

PAGE 19 | MOT DE LA LISTE D'OPPOSITION

PAGE 20 | AGENDA

PAGE 20 | ANNUAIRE

LE MOIS DE LA NUIT 2025

Durant le mois d'octobre ont été organisés une exposition « Rapaces nocturnes » (LPO), un concours de dessin sur le thème « Les animaux de nuit » (association de la bibliothèque), un spectacle PADODO de la Cie « gratte nez & mange doigt », un goûter (Sou des écoles), une observation du ciel contée (Guy des Montreurs de la Grande Ourse et Sylvenn Conan), une randonnée nocturne naturaliste et une intervention auprès des élèves de l'école maternelle (François Arod de la LPO).



PADODO de la Cie Gratte nez & mange doigt



Observation du ciel étoilé avec Guy et les Contes de Sylvenn



Une vente de Diots a eu lieu sur le parvis de la salle des Fêtes le samedi 6 décembre. Celle-ci était organisée conjointement par le Comité des Fêtes et le Club Edelweiss.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2025

Une nouvelle commémoration en l'honneur de nos citoyens tombés au combat s'est déroulée en présence de nombreux citoyennes et citoyens.



En présence des Officiels, de la « Chorale des Hommes » et du public

REPAS DES ANNIVERSAIRES DU CLUB EDELWEISS



Le Club Edelweiss a fêté les 65 ans de mariage de Mimi et Odette (Noces de palissandre).

REPAS DE NOËL DES AÎNÉS ET LES COLIS

Comme chaque année, le choix est donné à nos aînés de bénéficier d'un temps convivial autour d'un repas ou d'un colis constitué de produits issus des Fermes du Vercors.

79 convives ont participé au traditionnel **Repas de Noël**. Cette année, Alissia a charmé les aînés avec sa belle voix.



Repas des aînés le 13 décembre 2025

136 colis dont 42 pour couples ont été distribués.



Colis des aînés

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE

Saint Laurent s'est de nouveau illuminé pour cette période de fêtes. Toutes ces lumières ont été installées par les services techniques de la commune mi-décembre pour une durée d'un mois.



BUFFET DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL ET DES ÉLU-ES

Comme chaque année à cette période de l'année, les agents communaux et les élu-es ont partagé un moment convivial.



GOÛTER DE NOËL DES ENFANTS

Avant les vacances, les élèves de l'école maternelle ont eu la visite du Père Noël.



EAU ET ASSAINISSEMENT

TRAVAUX AU QUARTIER BUYET

Les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement ont démarré le 29 septembre dernier dans le champ de M. Brenier.



Décapage



Compactage de la tranchée des eaux usées

Puis, les rues du quartier ont été éventrées afin d'y enfouir les différentes conduites d'eau : eau potable, eaux usées et eaux pluviales.

La conduite du réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales) devient celle des eaux pluviales. Elle a dû être changée sur certains secteurs notamment sur le chemin de Blanchon.

Cette conduite est donc complétée par une seconde destinée aux eaux usées. Cette installation permet de désengorger les conduites d'eaux usées qui amènent celles-ci à la station d'épuration de St Nazaire en Royans et ainsi de réduire la quantité d'eau à traiter. Les eaux pluviales sont quant à elles dirigées soit vers le sol quand un puits perdu existe, soit dans la rivière.



Conduite d'eau



Conduite eaux pluviales



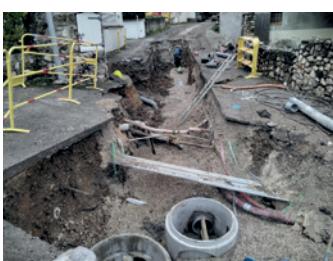
Raccord à chaque habitation des eaux pluviales



Différents raccords



Regard



Réseaux

L'enfouissement des réseaux secs se fera dans un second temps ainsi que le changement des candélabres et la réfection des voiries impactées.

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le cabinet Réalités Environnement a terminé son étude et va remettre prochainement aux élus la version définitive du Schéma directeur d'assainissement de la commune.

Ce travail a mis en lumière différents types de travaux à réaliser sur les conduites avec des ordres de priorité. Cet outil permet de les planifier sur le court, moyen et long terme.

Des travaux devront avoir lieu à différents endroits dans un temps proche.

TRAVAUX SUR LA CONDUITE D'EAU PLUVIALE ROUTE DU PONT D'AIX

Une conduite d'eau pluviale a cédé au niveau du carrefour du garage Faisan.

L'eau a raviné le sable et la route s'est écroulée. Des travaux de réparation ont été réalisés par le service technique de la commune.

PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES

Notre commune, avec 6 communes (sur les 18 que compte la CCRV) va participer à l'expérimentation de piégeage de printemps des frelons asiatiques en collaboration avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS).

Le personnel municipal, chargé de l'installation et du suivi des pièges, assistera prochainement à un temps de formation et d'échange afin de mener à bien cette expérimentation.



AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

QUEL AVENIR POUR LE CENTRE-BOURG ?

Fin 2027, les élèves de l'école élémentaire et leurs enseignantes feront leur rentrée dans le nouveau groupe scolaire « Les Grands Arbres ». Les bâtiments de l'école élémentaire seront alors libérés.

Des échanges techniques sont engagés avec différents partenaires institutionnels, notamment la Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT 26) via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et la Communauté de Communes du Royans Vercors (CCRV), afin d'identifier les enjeux liés à l'avenir de ces bâtiments. Leur situation au sein du centre-bourg implique une réflexion portant à la fois sur le bâti existant et sur son insertion dans l'environnement urbain, avec une attention portée aux usages et aux habitants.

PONT DU TRAM

Les travaux avancent bien malgré le froid et l'humidité. Après la dépose de la semelle en béton, le décapage de la peinture verte (sous la tente blanche).



Dépose de la semelle en béton (vue côté St Jean en Royans)



Dépose de la semelle en béton (vue côté St Laurent en Royans)



Décapage de la peinture sous la tente de confinement

ÉCOLES



LE GROUPE SCOLAIRE « LES GRANDS ARBRES »

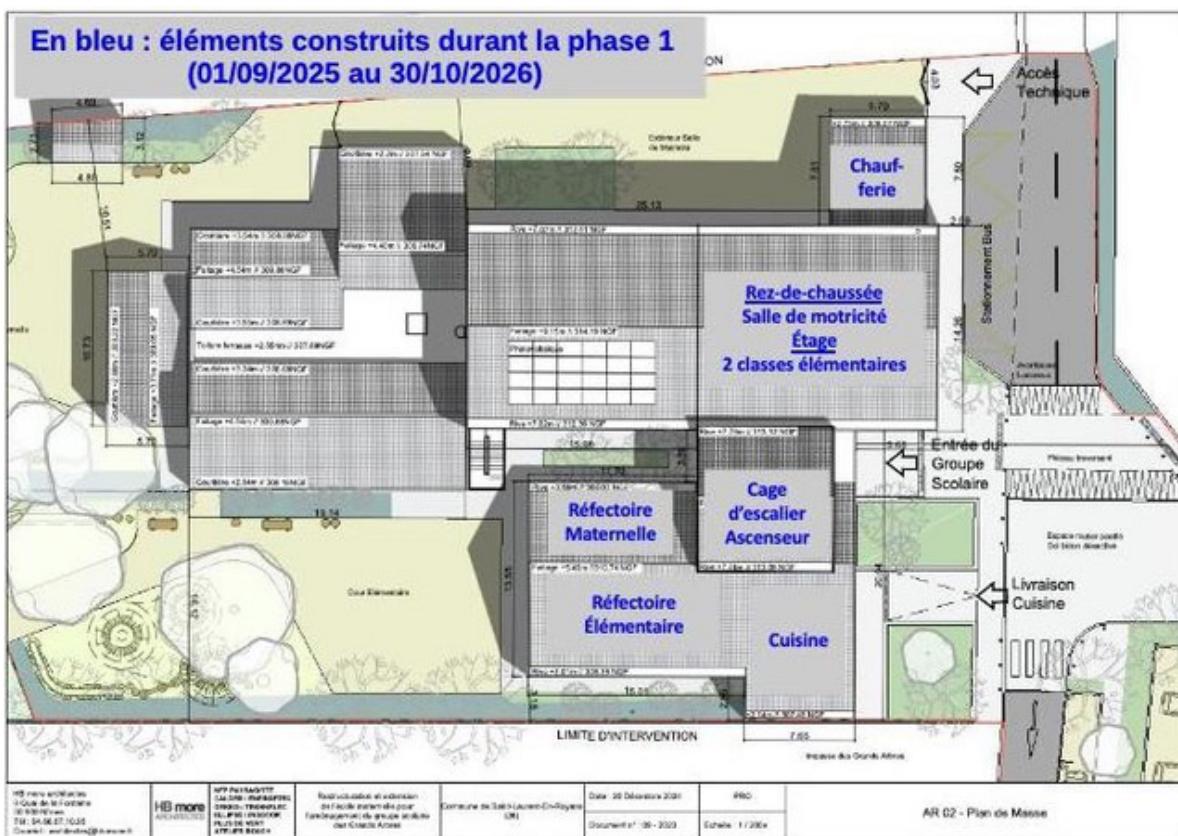
En septembre dernier, les travaux de la phase 1 ont donc démarré. Celle-ci se déroulera du 01/09/2025 au 30/10/2026. Elle concerne la démolition d'une classe puis la construction au rez-de-chaussée, de la cantine, la cuisine, la salle de motricité, la cage d'escalier et au premier étage, de 2 salles de classes pour les élèves d'élémentaire.

Il est prévu que les élèves de maternelle utilisent pendant 8 mois ces classes durant les travaux de la phase 2 (restructuration et rénovation de la partie existante).



parvis (HB More)

1^{ère} étape : curage et démolition



Éléments de la phase 1



Curage



Démolition



Le Petit Journal de Janvier 2026

2^{ème} étape : fouilles, terrassement et plancher bas du rez-de-chaussée



Terrassement et fondations de la chaufferie



Fondations de la salle de motricité



Fondations et plancher bas de la cuisine



Dalles coulées

3^{ème} étape : élévation des murs du rez-de-chaussée

SPORTS ET LOISIRS

INSTALLATION DU CITY-STADE

Comme annoncé dans Les Brèves n°11 d'octobre dernier, le City-stade a été installé en face de l'école maternelle.

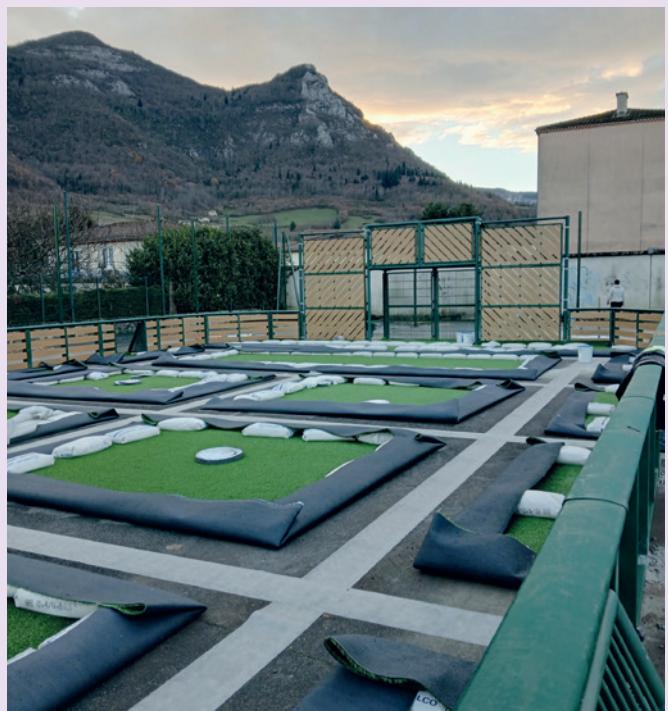


Au printemps, les 2 couloirs de course se trouvant autour du city-stade seront tracés. La peinture utilisée exige des températures douces.

La réception du City-stade par la commune a été effectuée le 12 janvier à la suite d'un contrôle de conformité.

Dès cette réception, le city-stade sera accessible à tous.

Pendant le temps scolaire, la priorité est bien sûr aux élèves et à leurs enseignantes.



SANTÉ

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune met en place un **registre nominatif** des personnes vulnérables afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de crise (canicule, inondation, coupure prolongée, etc.).

Qui peut s'inscrire ?

- les personnes âgées de 65 ans et plus vivant à leur domicile,
- les personnes en situation de handicap,
- les personnes isolées ou fragilisées,
- toute personne souhaitant bénéficier d'un suivi en cas de situation exceptionnelle.

Pourquoi s'inscrire ?

Ce registre permet à la mairie et aux services de secours d'organiser des actions adaptées pour venir en aide aux personnes vulnérables lors d'événements exceptionnels (canicule, crise sanitaire, intempéries, etc.).

Comment s'inscrire ?

- en remplissant le « formulaire d'inscription » disponible en mairie et sur le site de la commune,
- en le retournant complété à la mairie ou par mail.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parents, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, contactez la mairie. Un agent ou un-e élu-e se rendra à votre domicile afin que vous puissiez compléter le formulaire.

Contact Mairie : 04 75 48 65 06

✉ : urbatech@saintlaurentenroyans.fr

Les informations recueillies sont enregistrées dans le cadre d'une mission d'intérêt public (article 6.1.e du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)).

Elles sont utilisées exclusivement par la mairie de Saint Laurent en Royans et les services de secours, en cas de besoin.

Conformément au RGPD, vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la commune.

PROJET DE CABINET MÉDICAL

Comme évoqué dans *Le Petit Journal* de Janvier 2025, un projet de mutualisation avec DAH (Drôme Aménagement Habitat) avait été envisagé afin de renforcer l'offre de services « santé » sur notre commune.

Toutefois, le contexte financier actuel n'a pas permis d'engager ce projet dans des conditions satisfaisantes, conduisant à reporter son lancement.

Face à cette situation, une solution alternative a été étudiée afin de maintenir un service médical de proximité, essentiel pour nos habitants.

Il a ainsi été proposé d'étudier l'installation d'un cabinet médical sous la Bibliothèque-Ludothèque.

Dans ce cadre, nous avons sollicité l'ancien architecte ayant réalisé ce bâtiment afin de conduire une étude de faisabilité accompagnée d'un pré-chiffrage du projet.

Cette démarche a pour objectif d'apporter aux médecins un maximum d'éléments concrets et fiables.

L'implantation envisagée présente par ailleurs l'avantage de se situer dans une zone adaptée et centralisée, à proximité de places de stationnement et de la pharmacie, facilitant ainsi l'accès pour tous.

Cette solution permet également d'envisager la mutualisation de certaines servitudes, notamment en matière de chauffage et de climatisation, tout en offrant la perspective d'un bâtiment neuf répondant aux besoins identifiés.

La finalisation de cette étude ainsi que la présentation du projet sont prévues courant février.





ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

POURSUITE DE LA PROCÉDURE DE LA MODIFICATION DU PLU DE ST LAURENT PAR LA CCRV

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025

Madame la 1^{ère} adjointe expose les faits suivants :

« A l'issue d'une période de 3 mois comptés depuis la date à laquelle le conseil communautaire de Royans-Vercors a délibéré pour prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et en l'absence de minorité de blocage, l'intercommunalité exerce désormais cette compétence en lieu et place des communes, soit depuis le 20 mai 2025.

La commune de Saint-Laurent-en-Royans a engagé par délibération n°2024/063 du 16/12/2024 une procédure de modification du PLU de sa Commune.

Or, le transfert de compétence a pour effet le dessaisissement immédiat et total de la commune pour les compétences transférées.

L'EPCI se substitue de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant le transfert de la compétence.

Pour permettre aux procédures d'urbanisme en cours d'être menées à leurs termes, le code de l'urbanisme indique que l'EPCI peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU (ou selon le document) d'une carte communale engagée avant la date de transfert de compétence.

La poursuite des procédures est cependant conditionnée par l'accord de la commune concernée ».

A la vue de ce qui précède, Madame la 1^{ère} adjointe propose au Conseil municipal :

- De donner son accord à la Communauté de Communes Royans-Vercors afin qu'elle poursuive et achève la procédure de modification du PLU de Saint-Laurent-en-Royans,

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2025

Madame la 1^{ère} adjointe informe le Conseil des points suivants :

- Concernant le projet école : le cabinet d'architectes a lancé des négociations sur certains de lots, les retours ont été faits ainsi que l'analyse définitive.

Il est maintenant essentiel de caler rapidement une commission d'appel d'offre pour entériner les propositions.

Madame FILET-COCHE demande où nous en sommes pour les subventions ? Madame la 1^{ère} adjointe répond que la situation est plus favorable qu'il y a quelques semaines et que nous sommes en attente des notifications d'attribution.

- Concernant la cuisine centrale : il y a eu quatre candidats au marché. Finalement, c'est l'entreprise « Plein sud » qui a fait la meilleure offre.

Le contrat est d'un an renouvelable une fois.

Pour l'instant dans le groupement de commande, restent adhérents les communes de St Thomas, St Nazaire et St Laurent.

Ces trois communes continuent à travailler sur la création d'une cuisine centrale.

Le centre social La Paz souhaiterait également intégrer ce groupement.

Il faut continuer à creuser afin de savoir si le projet est viable, en effet la commune de St Jean ne souhaite pas travailler sur ce projet et verra à l'avenir si tout fonctionne pour envisager de changer d'avis.

Cette commune est celle qui distribue le plus de repas à la cantine (environ 200) et son retrait change la donne dans la réflexion à mener.

D'ici 2026, l'idée est de travailler pour arriver à créer un projet qui fonctionne et qui par la suite donnerai envie aux autres cantines d'en profiter.

Madame BENISTAND demande pourquoi St Jean ne souhaite pas rester ?

Madame DREVARD répond qu'ils sont satisfaits de « Plein sud » d'une part et qu'ils ne veulent pas passer

du temps là-dessus d'autre part, ils ne peuvent pas tout faire ce n'est pas leur priorité.

Ce sont des choix politiques qui s'entendent.

Madame la 1^{ère} adjointe précise que pour l'école Jeanne d'arc qui était intéressée au début, la directrice qui avait suivi le dossier part dans une autre école donc ils verront plus tard.

- Concernant les travaux de Buyet : En début de semaine aura lieu le lancement de l'appel d'offre. Le démarrage des travaux est prévu au 15 septembre 2025.

- Achat de deux véhicules : La mairie a renouvelé deux véhicules de sa flotte automobile.

Des devis ont été réalisés au garage Magnan et au garage Faisan.

C'est le garage Faisan qui a été retenu et qui propose un camion Peugeot Boxer et une Citroën Berlingot tous les deux aménagés pour 26 100 €.

La mairie est également à la recherche d'un véhicule plateau qui sera budgété sur le budget de l'eau.

- La mairie a acheté deux tables en béton accès PMR pour déposer vers l'aire de jeux.

Le budget de ces tables livrées s'élève à 3 000 €.

- À la suite de la réfection de la portion de la départementale de l'entrée du village à devant la mairie, le marquage (passage piétons...) sera réalisé dans le courant de l'été.

- Les Services Techniques se chargeront de réaliser le traçage d'un petit passage piéton au Lotissement résidence des « ifs » car les véhicules roulent relativement vite à cet endroit.

- Le règlement du périscolaire ne change pas. Seul le logiciel du portail famille change.

Il va permettre de payer la cantine mensuellement. Un mail d'explication sera adressé aux parents pour les informer de ce changement et de la procédure à réaliser pour créer son compte et faire ses réservations.

- Concernant le city stade le département a donné un accord de subvention et le dossier de demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport est effectué.

Il faudra demander au cabinet d'architectes quand l'équipement sportif pourra être installé en fonction des travaux.

- Le petit journal paraîtra fin juillet 2025.

- Les gendarmes ont demandé à Monsieur le Maire de réaliser un arrêté relatif à la consommation d'alcool sur la voie publique.

Cela permettra notamment de limiter les détritus (canettes...) laissés sur les lieux publics et les squats dans la gare du Tram.

- Madame FILET-COCHE regrette que la commune de Saint Laurent n'ait pas adhéré à la police municipale intercommunale mise en place par St Jean.

Madame la 1^{ère} adjointe répond que c'est, d'une part, lié à un coût relativement élevé pour la commune et, d'autre part, sur le fait que ces incivilités ont lieu en soirée et la nuit et que la municipale ne travaille pas à ces moments-là.

- Retour sur « Fêttons l'été » : cela s'est bien passé, il y a eu des activités diverses, le feu d'artifice qui a bien plu et le bal en soirée.

Madame FILET-COCHE demande si c'est l'association du foot qui a tout géré tout seul ?

Madame THOMAS répond que non, il y avait également « le Sou des écoles » qui a organisé une course VTT et s'est occupé d'un snacking le soir et le Comité des fêtes qui a aussi aidé.

Ces extraits des procès verbaux des conseils municipaux ont été choisis de manière très subjective.

L'intégralité de ces procès verbaux est à consulter sur le site de la mairie sur la page : <https://www.saintlaurentenroyans.fr/ma-mairie/conseils-municipaux/>

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 février 2026 à 20h, salle du Conseil





UNE PERTE D'AUTONOMIE NÉCESSITE UNE ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT ?

Afin de simplifier toutes les démarches liées au logement, la Communauté de Communes Royans-Vercors propose à ses habitants le relais labélisé France Rénov.



Dans ce guichet unique, des conseillers sont à votre disposition pour vous guider sur les travaux adaptés à votre projet et les dispositifs d'aide disponibles, et vous proposer des solutions de financement sur mesure. Propriétaire occupant ou locataire, si vous êtes concerné par une perte d'autonomie liée à la vieillesse et/ou au handicap, de nombreux travaux peuvent être envisagés :

- réalisation d'une douche de plain-pied,
- installation d'un monte-escalier,
- pose d'une main courante,
- élargissement des portes...

Des aides financières (notamment MaPrimeAdapt') peuvent être accordées, en fonction des revenus. Vous pouvez également bénéficier de l'accompagnement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Si votre situation le justifie, un technicien de Soliha mandaté par la CCRV pourra réaliser une visite conseil gratuite à votre domicile pour évaluer les possibilités de votre logement et construire un projet adapté à vos besoins.

VOUS CHERCHEZ À RÉDUIRE LES FACTURES DE VOTRE COPROPRIÉTÉS ?

Factures importantes, inconfort l'hiver et/ou l'été, façade vieillissante, problématiques d'humidité...

En copropriété, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement gratuit par le relai labélisé France Rénov ainsi que d'aides collectives sans conditions de ressources.



Des conseillers dédiés à la copropriété vous guident pour améliorer votre confort, vos économies d'énergies et valoriser votre patrimoine.

Et parce qu'un projet en copropriété ne se fait jamais seul, ils vous accompagnent gratuitement pour mobiliser les autres copropriétaires et pour choisir des professionnels fiables.

Des aides spécifiques pour la rénovation énergétique

Dans le cadre d'un projet collectif global, vous pouvez bénéficier de plusieurs aides financières :

- d'aides collectives accessibles à tous, propriétaires occupants et bailleurs,
- d'aides individuelles en bonus pour les propriétaires occupants sous condition de ressources.

Pour financer le reste à charge, il est possible de mobiliser un prêt à taux zéro collectif ou individuel.

BON À SAVOIR

Le relais labélisé France Rénov est un service public gratuit, neutre de toute démarche commerciale.

Il est porté de manière conjointe à l'échelle des territoires de Valence Romans Agglomération, Porte de Drôme Ardèche et de la Communauté de Communes Royans Vercors.

Avant toute signature de devis, contactez nos services au 04 75 02 00 90
(du lundi au vendredi : 9h-12h / mardi et jeudi : 9h-12h et 13h-17h)

Nous vous proposons des rendez-vous téléphoniques toute la semaine.
Des permanences sur rendez-vous sont également organisées :

- Le 1^{er} mardi du mois à **Saint-Jean-en-Royans** au siège de la Communauté de Communes
- Le 3^{ème} mardi du mois à **La-Chapelle-en-Vercors** à la Maison du Paysan



LES POINTS TRI À VENIR

Dans le cadre de l'optimisation des points de collecte, une réflexion est menée par la CCRV et la commune pour créer de nouveaux points de collecte.

Ces points accueilleront les nouveaux conteneurs destinés aux emballages, au verre, aux cartons et aux non-recyclables.

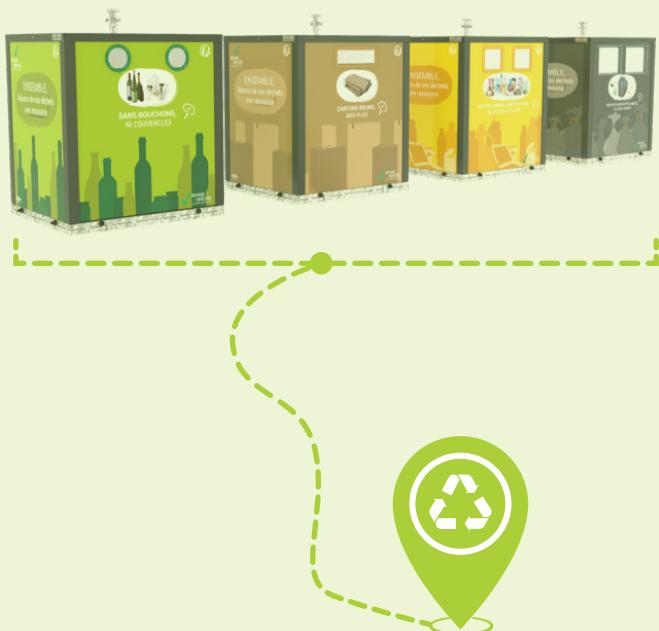
Les points de bacs gris existants seront supprimés. Ce dispositif est déjà en place sur les communes du plateau.

Avec ce nouveau dispositif de collecte, la commune passera de 3 points d'apport volontaire à 7.

L'année 2026 sera consacrée à optimiser les emplacements en discussion avec les habitants afin que cette transition, ce changement d'habitude puisse se faire dans de bonnes conditions.

Des réunions publiques devront être organisées.

Il est prévu une mise en place de ces nouveaux conteneurs sur la commune pour le printemps 2027.



Nouveau camion de collecte

ECHOS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

POURSUITE DES PROCÉDURES DES DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX EN COURS

CC du 10 juin 2025

Par délibération D2025/02/04 en date du 18 février 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Royans-Vercors a décidé de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». A l'issue d'un délai de trois mois à compter de cette délibération du 18 février 2025, les conditions de minorité de blocage prévues à l'article 136 de la loi ALUR n'ont pas été satisfaites.

En conséquence de quoi Monsieur le Préfet de la Drôme a pris l'arrêté n°26-2025-05-22-00002 en date du 22 mai 2025 portant transfert de compétence.

Le transfert de compétence a pour effet le dessaisissement immédiat et total de la commune pour les compétences transférées.

L'EPCI se substitue de plein droit dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant le transfert de la compétence.

Deux communes de l'intercommunalité Royans Vercors ont engagé des procédures d'urbanisme concernant des PLU en cours au 10 juin 2025 (modification du règlement pour le PLU de Saint-Laurent-en-Royans et approbation du PLU de Vassieux-en-Vercors), qu'il est proposé de mener à leur terme par la CCRV.

ADOPTION DU SCHÉMA TOURISME DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROYANS-VERCORS

CC du 08 juillet 2025

En date du conseil communautaire du 22 juin 2022, la Communauté de Communes Royans-Vercors a validé le projet de schéma tourisme durable dans le cadre du programme de l'Espace Valléen 2021/2027/POIA3. Dans ce cadre, une recherche de financement a été réalisée afin de réduire la part de la Communauté de Communes ROYANS-VERCORS à hauteur de 20%. A noter que l'Office de tourisme Vercors Drôme s'est engagé à participer financièrement à l'autofinancement des 20%. Le schéma tourisme durable a été réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire : privés, publics, parapublics, des communes,

des socioprofessionnels et des habitants.

Dans le schéma tourisme, trois axes ont été définis : développer un tourisme durable et équilibré qui profite au territoire et à ses habitants, renforcer l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts majeurs du territoire : la nature et le patrimoine, et optimiser l'organisation touristique locale pour gagner en efficacité.

INSPIRATION VERCORS – SIGNATURE DU DOCUMENT CADRE DÉFINISSANT LES MODALITÉS D'ANIMATION ET DE GESTION DES ACTIONS DE PROMOTION DE LA DESTINATION VERCORS

CC du 8 juillet 2025

Inspiration Vercors est une démarche collective de promotion touristique du massif du Vercors associant les EPCI (Communautés de communes du Trièves, du Massif du Vercors, du ROYANS-VERCORS, de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté), le Conseil Départemental de la Drôme, le Parc naturel régional du Vercors et les offices de tourisme du territoire du Vercors. Dans un souci de mutualisation des moyens, cette promotion est portée depuis 2016 par le PNRV.

La présente délibération vise à adopter et à autoriser la signature du document cadre des modalités d'animation et de gestion de la démarche Inspiration Vercors pour la période 2025-2028. La participation financière socle de la Communauté de Communes Royans-Vercors est fixée à 8 662 euros par année.

FIXATION DU PRIX DE CESSION DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE LA VERNaison

CC du 8 juillet 2025

Dans le cadre de sa compétence obligatoire relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, la Communauté de communes ROYANS-VERCORS porte le projet d'aménagement d'une zone d'activité artisanale sur une ancienne friche industrielle, en sortie de village en bordure de la RD518, sur la commune de Sainte-Eulalie-en-Royans. Par la présente délibération, il s'agit de fixer le prix de cession des lots de la zone d'activités de la Vernaison.

Les dépenses d'aménagement des lots (études préalables, maîtrise d'œuvre, acquisition foncière, travaux de raccordement électrique, travaux de desserte intérieur, intérêts du prêt sur dix ans, etc.) avoisinent les 440 000 € HT.

Les subventions obtenues sur ce projet (Fonds Vert, Conseil Départemental) s'élèvent à 221 024 €. Les recettes de taxe d'aménagement sont estimées à 85 000 € si 35% de la surface est bâtie.

L'avis des domaines propose une base de la valeur moyenne à 35 €HT/m² ; la valeur vénale de l'ensemble est de : 35 €HT/m² x 6 341 m² = 221 935 € HT, arrondie à 222 000 € HT.

Il est proposé, a minima, d'équilibrer les coûts d'aménagement de la zone d'activité, mais également de ne pas brader le foncier disponible compte tenu de sa valeur et de sa rareté.

FRICHE FAURE : FIXATION DU PRIX DE CESSION DES LOTS DE TERRAINS VIABILISÉS

CC du 8 juillet 2025

Dans le cadre de sa compétence obligatoire relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, la Communauté de communes ROYANS-VERCORS commercialise les parcelles de la Friche Faure situées au cœur de la ZA des Dodoux, d'une superficie totale de 6 360 m², pouvant être composée de 4 à 6 lots, tous desservis par la voirie existante. Ancien tènement de la société Véralpes, repris et dépollué par Epora et acquis par la CCRV en novembre 2024. Par la présente délibération, il s'agit de fixer le prix de cession de ces parcelles.

Les dépenses d'aménagement des parcelles (maîtrise d'œuvre, acquisition foncière, travaux d'allotissement et d'assainissement, intérêts du prêt relai sur trois ans, etc.) avoisinent les 350 000 € HT. Aucune subvention n'est possible pour l'aménagement de cette zone, à la suite des restrictions budgétaires des financeurs. Les recettes de taxe d'aménagement attendues d'un montant de 79 000 € si 35% de la surface est bâtie.

L'avis des domaines propose une base de la valeur moyenne à 35 €HT/m², la valeur vénale de l'ensemble est de : 35 €HT/m² x 6 360 m² = 222 600 € HT, arrondie à 223 000 € HT.

Il est proposé, a minima, d'équilibrer les coûts d'aménagement de la zone d'activité, mais également de ne pas brader le foncier disponible compte tenu de sa valeur et de sa rareté.

RECOMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DES EPCI L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

CC du 8 juillet 2025

Lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon 2 modalités distinctes : par application du droit commun ou par accord local. Ces deux modalités obéissent à des règles strictement encadrées.

L'application du droit commun entraîne la diminution d'un siège (33 au lieu de 34 actuellement) qui impacte la commune de Saint-Laurent-en-Royans (4 sièges au lieu de 5 actuellement).

Nous avons effectué de nombreuses simulations pour constater qu'il existe un accord local possible :

- Avec 36 conseillers communautaires (soit 3 sièges de plus que le droit commun).
- Avec une répartition modifiée :
 - 2 sièges en moins pour la commune de Saint-Jean-en-Royans (soit 8 sièges au lieu de 10 selon le droit commun).
 - 5 communes qui obtiennent ainsi un second siège : Sainte-Eulalie-en-Royans, Oriol-en-Royans, Saint-Martin-en-Vercors, Saint-Agnan-en-Vercors et Vassieux.

Pour que l'accord local s'applique, il faut :

- Que les communes délibèrent pour approuver ledit accord local, avant le 31 août 2025 ;
- Que l'accord soit adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI, ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de la population totale de l'EPCI ;
- Et que cette majorité comprenne le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-en-Royans (commune dont la population est la plus nombreuse et est supérieure au quart de la population totale de l'EPCI).

Le Conseil municipal de Saint-Jean-en-Royans a voté en défaveur de l'accord local de répartition des sièges de l'EPCI.

ELECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS / VICE-PRÉSIDENTES

CC du 16 septembre 2025

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de la Drôme, en date du 1^{er} septembre 2025, acceptant la démission de Monsieur Pierre-Louis FILLET, en qualité de Président de

la Communauté de Communes ROYANS VERCORS, à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

De proclamer Monsieur Frédéric GENIN, Président de la Communauté de Communes, et le déclare installé. De proclamer Madame Nancy FILET-COCHE, conseillère communautaire, élue 1^{ère} vice-présidente et la déclare installée ;

De proclamer Monsieur Thomas OTTENHEIMER, conseiller communautaire, élue 2^{ème} vice-président et le déclare installé ;

De proclamer Monsieur Henri BOUCHET, conseiller communautaire, élue 3^{ème} vice-président et le déclare installé ;

De proclamer Madame Marie GUIRIMAND, conseillère communautaire, élue 4^{ème} vice-présidente et la déclare installée ;

De proclamer Madame Andrée SEQUIER, conseillère communautaire, élue 5^{ème} vice-présidente et la déclare installée ;

De proclamer Monsieur Jean-Jacques DALLON, conseiller communautaire, élue 6^{ème} vice-président et le déclare installé ;

De compléter l'effectif du bureau communautaire avec les maires non vice-présidents et deux conseillers communautaires pouvant recevoir délégation (Madame Déborah DREVARD et Monsieur Fernand FAURE).

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ACCR 5^{ÈME} SAISON

CC du 14 octobre 2025

L'association de Coordination Culturelle du Royans (ACCR) est un acteur structurant de la vie culturelle du territoire.

Cette association porte deux activités :

- la 5^{ème} saison », qui propose une programmation de spectacles itinérants tout au long de l'année ; des actions de médiations avec les publics et un espace de création (la Navette à Saint-Laurent-en-Royans) ;
- Radio Royans Vercors qui est une radio locale qui assure la diffusion et la réalisation d'émissions et de reportages sur la vie locale pour permettre l'information et l'expression des habitants du territoire. L'ACCR a des salariés et poursuit ses missions tout au long de l'année.

Depuis de nombreuses années, la communauté de communes est partenaire de cette association avec la signature de conventions triennales.

L'EPCI apporte un soutien financier et matériel.

Par ailleurs, un travail en partenariat est mené en fonction des projets avec l'école de musique, le réseau des médiathèques, la CTEAC, le réseau acteurs jeunesse, etc.

La présente délibération a pour objet de renouveler la convention de partenariat entre l'ACCR et la CCRV pour la période 2025-2027.

DU CÔTÉ DE LA CCRV

La subvention annuelle de fonctionnement a déjà été votée pour 2025. Des avenants à la convention seront établis pour les années 2026 et 2027 afin d'indiquer le montant des subventions à venir.

CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROYANS-VERCORS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ABATTOIR DU DIOIS

CC du 14 octobre 2025

Par courrier en date du 25 novembre 2024, la Communauté de Communes du Diois a sollicité le soutien financier des EPCI limitrophes pour participer au financement des travaux d'amélioration de l'abattoir multi-espèces du Diois, utilisé par des éleveurs d'un vaste territoire, du Val de Drôme au Diois, du sud Vercors au secteur de Montélimar et des Baronnies.

En 2023, les éleveurs de la Communauté de Communes du Royans Vercors ont ainsi contribué à 4,5% du tonnage. C'est sur la base de ce tonnage de 2023 que la quote-part financière de la Communauté de Communes Royans- Vercors a été calculée.

Cette quote-part, qui s'élève à 2 641,44 €, a été inscrite et votée au budget 2025.

DU CÔTÉ DU PNRV



PRÉSÉRATION DE LA RACE BOVINE VILLARD-DE-LANS

La filière de l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage souhaite informer les habitants du territoire d'un enjeu sanitaire et patrimonial concernant la race bovine Villard-de-Lans.

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC), maladie bovine présente sur certains territoires depuis plusieurs mois, peut entraîner des mesures sanitaires lourdes pour les élevages.

Dans ce contexte, la filière du Bleu du Vercors-Sassenage, en lien avec l'OSRAR, le Parc naturel régional du Vercors et l'association Villardes Avenir, a engagé une action préventive visant à assurer la conservation génétique de la race.

Cette démarche repose sur la collecte et la conservation d'embryons au printemps prochain. Une cagnotte en ligne a été créée par les porteurs du projet pour soutenir cette initiative.

REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2026 : RÈGLEMENT ET TARIFS

CC du 16 décembre 2025

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le règlement de la redevance des ordures ménagères et les tarifs 2026.

La présentation de la situation du service et celle du Budget annexe des Ordures Ménagères démontre un besoin de financement supplémentaire pour équilibrer le budget de l'année 2026 :

- nécessaire à la mise en place d'un service public de qualité et sécurisé de collecte, transports et traitement des déchets et assimilés.
- et permettant de compenser au moins partiellement l'augmentation des coûts de traitement des déchets, et principalement concernant les déchets non triés soumis à la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Pour parvenir à l'équilibre du budget, la Commission Environnement, réunie le 27 novembre 2025, est favorable à une augmentation progressive de la redevance portant son tarif de base à 227 € pour l'année 2026 (soit une augmentation de 11 €, soit +5%).

LE PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 3 mars 2026 à 19h, salle des Fêtes de St Laurent en Royans

Les personnes souhaitant s'informer peuvent consulter le lien suivant :

lien de la cagnotte : <https://www.leetchi.com/en/c/aidez-nous-a-preserver-la-race-bovine-villard-de-lans-4814816>

Cette information est publiée à titre informatif et n'engage pas la commune.



© Les Graines d'Éleveurs du Vercors

GECKOS

Les spéléos du groupe GECKOS (Groupe d'Exploration des Cavités Karstiques et d'Orographie Souterraine) ont été très actifs tout au long de cette année 2025. Ils remercient la commune de Saint Laurent en Royans pour l'obtention d'un nouveau local, plus spacieux et pratique que nous avons commencé à aménager. Il se situe au cœur du village près de l'église.



Les Geckos ont participé activement aux soirées de formation organisées par le Spéléo Secours 26, à la salle du puits, pour gérer administrativement le déroulement d'un secours spéléo (main courante, listing des sauveteurs, communication entre la surface et le fond de la cavité...) pour apprendre les gestes de premiers secours et maîtriser les techniques d'aménagement en mode secours.

Grâce à leur participation à la fête de Combe Laval le 24 mai, avec un stand présentant des photos sur les « merveilles souterraines », le Geckos a pu proposer au public la possibilité de découvrir la spéléologie en s'inscrivant à notre sortie famille annuelle. Celle-ci s'est déroulée à Grotte Roche dans les Gorges de la Bourne le 22 juin. Parmi les visiteurs des Saint Laurentinois ont apprécié l'exploration de cette cavité, adaptée au public néophyte.



Notre partenariat avec la bibliothèque de Saint Laurent en Royans, nous a permis de présenter une conférence animée par Régine et François Landry, sur les découvertes spéléologiques du père de la spéléologie moderne : Monsieur Edouard Alfred Martel, à la fin du XIX^{ème} siècle, sur la forêt de Lente et le plateau de Font d'Urle. Ayant rencontré un vif succès, nous l'avons présentée à nouveau à la Médiathèque de La Chapelle en Vercors le 16 octobre. Près de 80 personnes ont découvert cet illustre aventurier et ses observations visionnaires sur le monde souterrain.



Côté jeunesse, les Geckos présents au forum des associations le 31 août, ont proposé à 5 jeunes, de 8 à 11 ans, de faire leur premier pas sous terre en s'inscrivant à l'Ecole Spéléo du Club Juniors (GECKOS), encadrée principalement par Réjane Paquier et Géraldine Oquidam et les bénévoles du club. Cette activité un peu sportive, pratiquée sur des mercredis, leur permet d'apprendre à manipuler le matériel de progression sur corde et d'explorer des cavités soigneusement choisies pour ce jeune et enthousiaste public.



Sous le terrain, les Geckos poursuivent avec acharnement, leurs explorations sous le plateau de Font d'Urle, faisant passer le Réseau des Chuats à 53 Km de développement !



L'association ADMR est présente à Saint Laurent depuis plus de 50 ans. Elle intervient à domicile pour aider les habitants du Royans Vercors à tous les moments de la vie. Si au départ tout était administré par des bénévoles cela a bien changé. Le service s'est professionnalisé et les missions des bénévoles ont beaucoup évolué mais elles restent essentielles : aide à domicile pour la constitution de dossiers de demande de financement, Cafés rencontres, visites de courtoisie, animations (repas, fabrication de bugnes...). Les temps de présence à l'association s'adaptent aux disponibilités des bénévoles.

Alors, si vous disposez d'un peu de temps, que le lien social est important pour vous, n'hésitez pas à pousser la porte de l'ADMR pour être bénévole, vous y serez bien reçu(e).



CENTRE SOCIAL LA PAZ

Lieu d'Accueil Enfants Parent (LAEP) - BERLINGOT

BERLINGOT est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de quatre ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Ce lieu, aménagé et adapté à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. L'accueil y est assuré par une équipe d'accueillants formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent. Le Laep favorise également les échanges entre adultes.

Vous êtes intéressés ? N'hésitez pas à pousser la porte et venir nous rencontrer autour d'un café !

Les rendez-vous : Depuis septembre 2025, ouverture d'une antenne le mardi de 8h30 à 11h30, salle des associations, mairie de Saint Laurent en Royans.

Et toujours, le vendredi de 8h30 à 11h30, salle Petite Enfance, centre social La Paz, Saint Jean en Royans.

Renseignements : laep.habitants@cslapaz.fr /

04.75.47.76.55

Dispositif géré par le centre social La Paz et financé par la Caisse d'Allocation Familial de la Drôme et la CCRV.



ASSOCIATION D'ANIMATION BIBLIOTHÈQUE- LUDOTHÈQUE

Prochaines séances de cinéma à la salle des Fêtes

- vendredi 6 février 2026
 - 18h30 « La fabrique des monstres » - film d'animation
 - 20h30 « Les musiciens »
- vendredi 27 mars 2026
 - 18h30 « Heidi et le lynx des montagnes »
 - 20h30 « Elle entend pas la moto » - film documentaire sur le parcours d'une jeune femme sourde
- vendredi 24 avril et vendredi 29 mai (programmations à venir)



Exposition du 4 février au 4 mars, à la bibliothèque-ludothèque

« Paris Londres music migrations 1962-1989 »

- mercredi 4 février à 18h : Vernissage avec présentation de l'ouvrage « Carte de séjour » par l'auteur Philippe Hanus
- samedi 7 février à 18h, en lien avec l'expo, « Blind test » et « quizz musical ». Venez jouer !

2^{ème} édition de la Fête de la poule et de la graine spéciale gastronomie

- Dimanche 3 mai : Marché fermier et artisanal. Ateliers, expos, jeux, concours, troc plants et graines, braderie, animations,...

Rue du Tram - 26190 St Laurent-en-Royans

📞 : 04 75 02 35 70

🌐 : <https://www.facebook.com/asso.anim.biblio.ludo>

🌐 : <https://asso-anim-slr.fr>

Horaires d'ouverture :

Lundi : 16h-18h / Mercredi : 10h-12h - 14h-18h

Jeudi : 9h-12h / Vendredi : 16h-19h

Samedi : 10h-12h - 14h-18h

MANUFACTURE POPULAIRE

L'association, basée sur St Laurent depuis 2022, s'intéresse entre-autres à croiser l'artistique et le plaisir créatif au principe de récupération et réemploi. Elle a débuté en octobre dernier son partenariat avec la Recyclerie Le Bruit du Plac'art par un atelier dans le cadre des Journées Nationales de la Réparation. Ça a coupé, vissé et collé tout un après-midi sous le soleil ! Le partenariat continue en 2026 avec d'autres propositions, toujours autour de la récupération et du réemploi : textile, plastiques, bois, objets et mobilier et bien sûr la réparation pour éviter de jeter.

Les dates et infos paraîtront sur les supports de la commune, par affichage dans les commerces du bourg et sûrement sur le facebook de la Recyclerie. Vous pouvez aussi contacter Manufacture Populaire sur manufpop@gmail.com, nous serons ravi-es de vous informer et échanger !

L'ASSOCIATION OUANTIA GRISE DU VERCORS



Après le succès de la première édition en 2025, la Fête de la poule et de la graine revient en 2026, le **dimanche 3 mai**. Le marché devrait être plus important car plusieurs producteurs et artisans ont souhaité y participer. Les associations locales participantes proposeront des animations. Un concours culinaire associant professionnels et amateurs devrait animer la journée mais les modalités ne sont pas encore connues. *Si vous souhaitez participer, aider pour que cette journée festive au cœur du village soit une réussite, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la bibliothèque-ludothèque.*

ÉCOANIME

Chers cohabitants de Saint Laurent,

Voici une proposition pour développer la co-création du monde que beaucoup souhaitent voir advenir, comme un autre contrepoint joyeux et désirable à la perte de liens et de repères.

Ainsi, chacune et chacun de vous sera cordialement invité à participer à la première Assemblée Générale Ordinaire de l'association Écoanime, une « petite nouvelle » dans notre village, fondée pour **développer la solidarité entre les habitants, par des échanges de services, d'emprunts respectueux d'équipements** (car après tout, tondeuse, perceuse, remorque, ustensiles en tous genres, ne servent qu'une ou deux heures par semaine, par mois...), et des **partages de compétences**, au-delà de nos seuls proches, et **contribuer ainsi, également, à plus de justice et de solidarité, et à limiter le recours au ressources de notre planète**.

Cette rencontre initialement prévue le **vendredi 27 février** est reportée à une date ultérieure.

Elle sera l'occasion d'explorer les besoins, les souhaits et les perspectives.

Elle sera suivie d'un repas partagé, fait de ce que chacun apportera (de préférence à picorer à la main), l'association se chargeant des boissons.

Nous déciderons ensemble comment et à quelles conditions mettre en œuvre ces intentions, en tenant compte de tout ce qui est déjà proposé dans le tissu très vivant du village.

Alors, à bientôt ?

Merci de manifester votre intérêt de préférence par message écrit au 06 72 22 38 33.

Lise Morel, présidente.

MOT DE LA LISTE ST LAURENT TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE

En ce début d'année, nous tenons à vous adresser nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux.

Que 2026 vous apporte, à vous et à vos familles, santé, bonheur et sérénité.

Que vos projets se concrétisent, que vos rêves prennent vie, et que chaque jour soit l'occasion de moments de joie partagés avec ceux qui vous sont chers.

Nous vous souhaitons une merveilleuse année remplie de moments précieux.

Excellente année à tous !

Nous restons toujours à votre disposition et votre écoute Nancy : 06 70 86 16 85 - Maryse : 06 03 24 08 71 ou courriel : dynamique26190@gmail.com



MERCREDI 4 FÉVRIER AU MERCREDI 4 MARS

Exposition « Paris Londres music migrations 1962-1989 », Bibliothèque-Ludothèque

- **Mercredi 4 février à 18h**

Vernissage exposition avec présentation de l'ouvrage « Carte de séjour » par l'auteur Philippe Hanus

- **Samedi 7 février à 18h**

en lien avec l'expo, « Blind test » et « quizz musical »

VENDREDI 6 FÉVRIER

Cinéma, salle des Fêtes

- 18h30 « La fabrique des monstres » - film d'animation
- 20h30 « Les musiciens »

JEUDI 26 FÉVRIER

Conseil municipal

- 20h, salle du Conseil

MARDI 3 MARS

Conseil communautaire

- 19h, salle des Fêtes de St Laurent en Royans

DIMANCHE 15 MARS

1^{er} tour des Élections municipales

DIMANCHE 22 MARS

2^{ème} tour des Élections municipales (si nécessaire)

VENDREDI 27 MARS

Cinéma, salle des Fêtes

- 18h30 « Heidi et le lynx des montagnes »
- 20h30 « Elle entend pas la moto » - film documentaire

VENDREDI 24 AVRIL

Cinéma, salle des Fêtes (programmation à venir)

DIMANCHE 3 MAI

Fête de la poule et de la graine

VENDREDI 29 MAI

Cinéma, salle des Fêtes (programmation à venir)

MAIRIE DE SAINT LAURENT EN ROYANS

Tél. 04 75 48 65 06 - Fax 04 75 47 50 83

E-mail : contact@saintlaurentenroyans.fr

www.saintlaurentenroyans.fr

Horaires de la Mairie

lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h / 13h30 à 16h30
mercredi de 8h30 à 12h

Horaires d'été

lundi au vendredi du 16 juin au 22 août de 7h à 13h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30

Levée du courrier à 12h
samedi à 11h30

RECYCLERIE

mercredi et jeudi de 14h à 17h
vendredi de 14h à 18h
samedi de 9h45 à 12h30
recycleriebruitduplacart@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE

lundi de 16h à 18h
mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
jeudi de 9h à 12h
vendredi 16h à 19h
samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h
04 75 02 35 70
biblioludo.stlaurent@cc-royans-vercors.org

DÉCHETTERIE

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

PHARMACIE ET MÉDECIN DE GARDE

pour une urgence,
appeler le 15

PERMANENCES DE L'ADMIR

du lundi au vendredi de 9h à 12h - 04 75 47 50 24
royans-vercors@admr26.fr

COURRIER DES LECTEURS

Si vous avez des impressions, des questions, des suggestions d'articles à nous faire, n'hésitez pas à envoyer vos messages à l'adresse suivante : urbatech@saintlaurentenroyans.fr.

112 ☎
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN

15 ☎
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL
URGENT

17 ☎
POLICE
SECOURS

18 ☎
SAPEUR-
POMPIERS

114 ☎
NUMÉRO D'URGENCE POUR
LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES

115 ☎
HÉBERGEMENT
D'URGENCE

119 ☎
ALLO ENFANCE
MALTRAITÉE

3977 ☎
MALTRAITANCES
PERSONNES ÂGÉES
ET/OU
HANDICAPÉES

3919 ☎
VIOLENCES
CONJUGALES